

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée , FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : PROUVOST Christophe par FAURE Nicole

Votants : 11

Délibération n°20220330-03 : Vote des taxes communales

Madame le Maire,

Fait part au Conseil municipal de la nécessité d'actualiser les taux de Taxes locales 2022 :

	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX PLAFOND
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	45.98	45.98	98.05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	85.06	85.06	153.07
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27.66	27.66	47.50

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DECIDE** d'appliquer les taux présentés ci-dessus pour les Taxes locales 2022.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE

